

Votre CSE & Wonderbox ont le plaisir de vous proposer plusieurs formules "Soin & Détente" en e-coffrets valables plus de 3 ans !! ^_^

		Prix
 • Bien être d'exception • Pour 1 à 2 personnes • Jusqu'à 4h de bien-être • + 7000 massages/soins au choix		50€ (Prix public 74,90€)
 • Soins et massages en duo • Pour 2 personnes • Jusqu'à 4h de bien-être • Massage* indien aux huiles chaudes, modelage à quatre mains, soin du visage en duo, enveloppement au karité...		60€ (Prix public 89,90€)
 • SPA de Rêve • Pour 1 à 2 personnes • Jusqu'à 1/2 journée de bien-être • Accès à des spas d'exception, sauna privatif, hammam, gommage aux sels marins, enveloppement à l'argile dans des instituts de luxe, hôtels & spas 4*...		80€ (Prix public 119,90€)
 • 2 jours Gourmands et SPA • 1 nuit avec petit déjeuner et soin ou 1 nuit avec dîner, petit déjeuner et accès à l'espace détente pour 2 personnes • Hôtel 3* ou 4*, château, hôtel-spa...		100€ (Prix public 189,90€)

BON DE COMMANDE

Nom :

Prénom :

Matricule :

Adresse mail :

Portable :

<i>E-COFFRETS BIEN-ÊTRE</i>	<i>PRIX</i>	<i>QUANTITÉ</i>	<i>PRIX TOTAL</i>
Bien être d'Exception 1 à 2 personnes jusqu'à 4h de bien-être	50€		
Soins & massages en Duo 2 personnes jusqu'à 4h de bien-être	60€		
SPA de Rêve 1 à 2 personnes jusqu'à une demi-journée de bien-être	80€		
2 jours Gourmands et SPA pour 2 personnes (voir p1)	100€		
TOTAL GENERAL			

Offre réservée au personnel et apprentis Airbus Helicopters.

Limitée à deux e-coffrets par salarié!

DANS LA LIMITE DU STOCK DISPONIBLE! :(

PAIEMENT À L'INSCRIPTION! ^_^

Date limite d'inscription : vendredi 16 mai 2025!

PARTIE RESERVEE AU C.S.E.

DATE :	
MODE DE RÈGLEMENT :	
DATE ET SIGNATURE	

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT SPA BIEN-ÊTRE WONDERBOX

Je soussigné, M. ou Mme : Prénom :

N° de Matricule :

Autorise la Direction Locale à faire prélever par le service paye, le montant des e-coffrets SPA Bien-être, pour le compte du C.S.E.

La somme globale figure dans la rubrique « total général » du bon de commande SPA Bien-être 2025.

Les prélèvements seront échelonnés sur 3 mois et effectués automatiquement sur le bulletin de salaire à compter du mois suivant l'inscription.

En cas de départ de la Société, le reste de la somme due au C.S.E., sera à payer par chèque ou Carte Bancaire au moment du circuit départ.

Le Secrétaire du C.S.E.
José LARONCELLE



Le/...../ 2025

Le signataire :

Signature :
Ecrire la mention « lu et approuvé »